

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Séance du 17 juin 2019

Le lundi 17 juin 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
12 juin 2019

Date d'affichage
24 juin 2019

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Fanny MOREL (procuration donnée à Gérard CROZIER), Christophe BURLING.

Etaient absents : Catherine BESSON, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Chantal ANDRIES.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15	1	0

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 650 000 € A TAUX FIXE
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE

Le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription en recettes d'investissement au budget Commune 2019, d'un emprunt pour couvrir les opérations d'investissement, notamment les travaux d'aménagement de la traverse du village. Il indique s'être rapproché de la Caisse d'Epargne et propose de réaliser auprès de cet établissement un emprunt pour un montant total de 650 000 euros remboursable sur 20 ans.

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant : 650 000 euros (financement des investissements 2019 sur le budget principal)

Mise à disposition des fonds : versement des fonds possible jusqu'au 25/10/2019

Date de départ en amortissement : 25/10/2019

1^{ère} échéance : anticipée au 25/02/2020 (puis au 25/02 de chaque année),

Taux fixe du prêt 1,16 %

Taux fixe équivalent du prêt : 1,08 %

Durée : 20 ans,

Profil de l'amortissement : échéances constantes

Coût total du prêt : 76 462,60 €

Périodicité : annuelle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement anticipé du prêt : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

Frais de dossier : 500 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions décrites ci-dessus, un emprunt de 650 000 € à taux fixe avec amortissement anticipé, destiné à financer les investissements 2019 (aménagement de la traverse du village) et dont le remboursement s'effectuera en 20 échéances annuelles.

AUTORISE le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

S'ENGAGE pendant la durée du prêt à assurer le paiement des échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

.../...

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 650 000 € A TAUX FIXE **Suite**
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE

Le Conseil approuve à la majorité absolue.

VOTE POUR : Gérard CROZIER en son nom et au nom de Fanny MOREL, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON en son nom et au nom de Marlène DEFROIDCOURT, Rodrigue ROUBY en son nom et au nom de Christian SIRON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Monique SEGUIN-MANCHON.

VOTE CONTRE : Maryvonne CORNU-CHARRIER.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

